

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 512-6 à L. 512-9 et L. 512-12 à L. 512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord des agents sur les termes des conventions ;

Considérant que les besoins du service le justifient ;

Il est proposé de mettre en œuvre la mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Ville de Niort de deux agents du pôle ressource, dans les conditions précisées ci-dessous.

L'Agglomération, la Ville de Niort et son Centre Communal d'Action Sociale se sont dotés d'un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPASER) commun qui guide les politiques achats des 3 collectivités. Ce plan stratégique a déjà produit des réalisations concrètes au service du collectif (groupements de commandes, principe de critérisation commun des marchés, pilotage commun de l'achat responsable, organisation et/ou participation à des salons professionnels dédiés à l'achat responsable, ...)

Sur le volet des partages de compétence :

- Depuis début 2023, dans un souci de cohérence territoriale, avec le double objectif de massification de leurs achats et de formalisation d'une politique d'achats responsables, les directions de la commande publique de la Ville et de l'Agglomération sont encadrées par le même directeur. Celui-ci est mis à disposition de la Ville à la CAN.

- Depuis 2024, afin de mettre en œuvre le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPASER) commun à la Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais mais aussi pour apporter plus généralement une compétence en achat durable à la Ville, la Chargée de mission achats responsables de la CAN est partagée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville par voie de mise à disposition.

- Depuis juin 2025 un acheteur de la Ville est mis à disposition de la CAV pour, à la fois apporter une compétence achat mais également organiser pour les deux collectivités le programme de formation aux achats durables initié via le SPASER.

Dans ce contexte de travail coopératif, la présente délibération propose également la mise à disposition de deux agents :

- D'une part, la mise à disposition d'un second acheteur de la Ville pour assister l'Agglomération dans la mise en œuvre de ces achats de matériel roulant et de son entretien, à hauteur de 40% d'un temps de travail
- D'autre part, la mise à disposition auprès de la Ville de Niort et de son CCAS, de la cheffe de service marché de l'Agglomération à hauteur de 10% de son temps de travail.

Pour ces mises à disposition, les modalités sont incluses dans chacune des deux conventions de mises à disposition établies entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais telles que jointes en annexe.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions relatives à la mise à disposition de deux agents du Pôle Ressource entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions jointes en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Gérard LABORDERIE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué